

Lundi 18 mai 2020

**Communiqué de presse de François Sauvadet, ancien ministre,  
Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or**

Distribution des masques: le Département joue la carte de la solidarité

Le Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, François SAUVADET s'est rendu aujourd'hui dans plusieurs communes du Département pour livrer les masques lavables 50 fois, commandés et subventionnés par la collectivité.

72 communes de la Communauté de Communes des Terres D'Auxois présidée par Martie EAP DUPIN ont été dotées aujourd'hui depuis 3 points de collectes (Semuren-Auxois, Précy-sous-Thil et Vitteaux) pour un total de 36 200 unités, ainsi que les 14 Communes de la ComCom de Norge et Tille présidée par Ludovic ROCHETTE pour 10 050 pièces.

Au final, sur le territoire, ce seront 6 EPCI et plus de 100 communes pour un total de 170 000 masques lavables qui seront équipées cette semaine.

Mardi 19 Mai, seront livrées la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon Présidée par Catherine Louis pour 15 000 masques, suivie mercredi de la ComCom de Pouilly-Bligny présidée par Yves COURTOT pour 10 000 pièces, et en début de semaine prochaine ce sera celle du Pays d'Alesia et Seine présidée par Patrick MOLINOZ pour 20 000 unités.

Les agents départementaux prennent actuellement contact et rendez-vous avec les communes afin d'assurer la logistique, la livraison et la distribution à partir de mercredi.

*« je souligne l'élan de solidarité dont font preuve les élus locaux et le Département face à cette crise sans précédent. Le département possède les moyens logistiques et la proximité pour assurer la commande, l'acheminement et la distribution optimale des masques à destination de nos concitoyens ».*

Le Département a souhaité répondre à la demande des communes et cette opération est la concrétisation d'une sollicitation des maires élus locaux ou des Présidents d'EPCI qui peinaient à trouver des masques

Par un courrier en date du 4 Mai 2020, Le Président SAUVADET avait proposé de les associer dans la stratégie départementale d'équipements en masques. Les principes sont simples :

- Une commande mensuelle par le Département de masques lavables 50 fois homologués AFNOR;
- Expression avant le 8 de chaque mois du besoin en masques par la commune ou l'EPCI ;
- Livraison des masques par le Département à l'endroit souhaité par le bénéficiaire ;
- Le Département percevra l'aide de l'État fixée à 50% d'un prix de référence de 2 € TTC.

En signe de solidarité avec les habitants des communes, le Département prendra à sa charge la moitié des 50% restants pour chaque commande jusqu'à la fin de la pandémie.